

## Demande de dérogation pour inscription tardive « SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE » Au titre de l'année universitaire 2024- 2025

A compléter pour les demandes formulées après le 1er octobre conformément à la délibération N°2016-65 du CA UBO du 19/05/2017

NOM:	Prénom (s) :	
Date de naissance :	Nationalité :	
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone fixe :	Téléphone port	able :
Adresse électronique :		
N° Etudiant :		une dérogation pour inscription tardive en
Motif du retard :		
<ul> <li>Pièces justificatives à fournir obligatoirement :</li> <li>Une lettre de motivation expliquant d'une manière pertinente les raisons du retard de l'inscription</li> <li>Un CV complet</li> <li>Pour les candidats en L1, le relevé de notes du Baccalauréat</li> <li>Pour les autres étudiants, les résultats obtenus depuis le Bac</li> </ul> Date et signature du candidat		
Avis du Président de jury	Avis du Directeur de l'UFR	Décision du Président de l'UBO
Favorable	☐ Favorable	Conforme à la décision pédagogique
☐ <b>Défavorable</b> Motifs :	☐ Défavorable	Contraire à la décision pédagogique  Motifs :
A Brest, le	A Brest, Le Directeur, Paul-Alain JAFFRES	Brest, le Le Président, P/D La Vice-Présidente FTLV en charge

## **VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

Si le-la requérant-e estime que cette décision est illégale, il peut :

- déposer dans les 2 mois à compter de l'affichage/la notification de cette décision un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes
- présenter un recours administratif devant le-la président-e de l'université